PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle de la caisse vieillesse ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 modifié fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : *AFSX1430278K*

Est agréée à titre provisoire pour une durée de six mois la personne suivante :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	BRANCHE RETRAITE	AGRÉMENT PROVISOIRE à compter du
Mme NICOT	Angélique	3 avril 1988, à Limoges	CARSAT Centre-Ouest	17 mars 2014